

N° 1255 - AOUT 2021

RÉOUVERTURE DU « POINT PENSION » À PARTIR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

Le « Point pension » qui avait lieu chaque 4ème jeudi du mois au Centre Administratif à 5670 NISMES reprendra en toute sécurité à partir du jeudi 23 septembre 2021.

NOUVEAUTÉ: Le « Point pension » se fera **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** afin de vous éviter d'une part, de devoir patienter et d'autre part, de permettre à l'expert pension, de préparer votre dossier.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Depuis le 23 août 2021, il est possible de prendre rendez-vous. Pour cela, nous vous invitons à former le numéro spécial « pensions » 1765. Votre interlocuteur peut demander la raison de votre visite afin de déterminer si cela peut éventuellement être réglé par téléphone et vous évitez ainsi un déplacement inutile.

Si le rendez-vous est nécessaire, l'agent du service Pensions fixera avec vous le rendez-vous selon les disponibilités.

UNE QUESTION SUR VOTRE PENSION ?

En cas de question concernant votre pension, ayez le réflexe d'aller jeter un œil sur mypension.be vous y trouverez toute une série d'informations utiles (la date de votre pension, l'estimation du montant, les paiements, ...)

VOUS N'AVEZ PAS ACCES A mypension.be OU VOUS N'Y TROUVEZ PAS LA RÉPONSE À VOTRE QUESTION?

Appelez le numéro spécial « pensions » 1765. Les experts répondront à toutes vos questions.

VOUS PRÉFÉREZ RENCONTRER QUELQU'UN ?

Prenez rendez-vous via le 1765

Permanences organisées le 4ème jeudi du mois de 13H30 à 15H30 au Centre Administratif, Parc Communal, 1 – 5670 NISMES

APPEL A PROJETS - «WALLONIE CYCLABLE - CREATION D'UNE COMMISSION «VELO»

Dans le cadre de l'appel à projets « Wallonie Cyclable » pour lequel la commune de Viroinval a été sélectionnée, l'Administration Communale crée une commission « vélo » qui se réunira minimum 4 fois/an concernant l'élaboration et le suivi des projets liés.

Vous êtes un(e) utilisateur(trice) du vélo au quotidien ?

Vous faites partie d'une association dans laquelle le vélo campe une place majeure (club cyclo, VTT, ...)?

Vous avez des projets plein la tête quant aux aménagements qui pourraient être faits ou améliorés afin de pratiquer le vélo en toute sécurité et lui donner la place qu'il mérite ?

Rejoignez la commission « Vélo » en prenant contact avec l'Administration Communale

Monsieur Laurent CHABOT- laurent.chabot@viroinval.be - 060/31.00.44

OLLOY - CARRIERE FRIMOYE - PROCÉDURE DE CONCESSION DE TRAVAUX

Le Conseil communal en séance le 28 juin dernier a décidé de lancer une procédure de concession de travaux visant à déléguer l'exploitation de la carrière Frimoye à 5670 Olloy-sur-Viroin.

Le cahier des charges régissant cette mise en concession est disponible sur le www.viroinval.be. **Si vous êtes intéressé, les offres doivent nous parvenir au plus tard pour le 16 septembre 2021 à 11h30.**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Directeur financier via le 060/31.00.26 ou via

laurent.deltour@viroinval.be



ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE PROGRAMME OPÉRATIONNEL (PO) FEDER 2021-2027

Le 14 juillet 2021, le programme opérationnel FEDER 2021-2027 de la Wallonie a été validé en deuxième lecture par le Gouvernement wallon. Ce programme expose les priorités et les mesures qui seront cofinancées pendant les 7 années à venir en Wallonie. Ce cofinancement se concrétisera à travers la mise en oeuvre de projets publics et privés, préalablement sélectionnés.

Selon la réglementation européenne, ce programme doit faire l'objet d'une évaluation stratégique environnementale, au moyen d'un rapport sur les incidences environnementales soumis à une enquête publique.

Cette enquête publique se déroulera durant 45 jours: Du lundi 23 août 2021 au jeudi 7 octobre 2021.

Pour retrouver plus d'informations sur les projets cofinancés par le FEDER en Wallonie, n'hésitez pas à visiter le site www.enmieux.be, à vous abonner à la page Facebook « En Mieux » et à la newsletter « Waleurope ».

Plus d'informations sur cette enquête ? : www.viroinval.be

EMPLOI - ASSISTANT(E) SOCIAL(E) AU CPAS DE VIROINVAL

Le CPAS de Viroinval recherche un(e) assistant(e) social(e) APE pour son service I.S.P. (Insertion Socio-Professionnelle).

L'objectif de ce service est de (ré)insérer les personnes dans le monde du travail en les orientant vers une formation, mais aussi, en les accompagnant dans leur recherche d'emploi ou via la conclusion d'un contrat « article 60, §7 » suivant le projet développé avec la personne.

Intéressé(e)? Consultez le site internet de la commune

www.viroinval.be afin de visualiser l'offre complète ainsi que les modalités d'introduction de votre candidature.

Date limite : 24 septembre 2021

Des questions ? N'hésitez pas à contacter Madame Delphine PREUMONT, assistante sociale en chef du service social via le 060/30.36.76 ou via delphine.preumont@cpas-viroinval.be

GRAND NETTOYAGE DE BE WAPP 2021

Les 23, 24, 25 et 26 septembre 2021 aura lieu la 7e édition du Grand Nettoyage de Be WaPP.

Comme chaque année, toutes les inscriptions se font via le site internet <https://www.bewapp.be/je-passe-a-l'action/grand-nettoyage-de-be-wapp/>.

Les participants sont invités à former des équipes, à indiquer leur parcours sur une carte et à commander leur matériel.

Les inscriptions officielles au Grand Nettoyage de Be WaPP se font jusqu'au 13 septembre 2021 à minuit.

N° 1255 - AOUT 2021

LE SAC PMC, DE LA QUALITÉ DU TRI, DÉPEND LA QUALITÉ DU RECYCLAGE - RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

Chaque bon geste de tri est important car les emballages des sacs bleus PMC sont triés par matière.

Ensuite, chacune de ces matières est traitée dans le centre de tri par filière de recyclage adéquate. Ainsi les bouteilles en plastique sont recyclées en de nouvelles bouteilles en plastique, fibres pour isolation... Les cartons à boissons, eux, se transforment en papier essuie-tout, papier cadeaux, ...

Saviez-vous que les canettes, conserves, raviers en aluminium, aérosols alimentaires et cosmétiques, capsules et couvercles en métal sont aussi les bienvenus dans le sac bleu PMC ?

Avec ces déchets, il est possible de faire de nouvelles canettes, des pièces en acier pour le secteur des transports (automobile et en commun), des éléments d'appareils électroménagers, des profils de fenêtres, des nouveaux emballages de manière générale et même des vélos !

Rappel des consignes de tri pour éviter le carton rouge ...

Dans les sacs bleus PMC, certains emballages sont refusés comme les **pochons de nourriture pour chats ou de jus et compotines pour enfants, emballages de boucherie en papier pour charcuterie** ou encore les papiers-cartons, mais aussi les **objets en plastique** (notamment les jouets). Ce sont des intrus qui viennent perturber la chaîne automatisée de tri et recyclage. Ils ne sont pas autorisés dans les PMC pour plusieurs raisons :

- Ce ne sont pas des emballages tout simplement ;
- Ils ne sont pas considérés comme des emballages PMC (= emballages ménagers en Plastique, emballages ménagers Métalliques et Cartons à boissons) ;
- Ce sont des emballages mais ils sont constitués de deux types de matières inséparables (par exemple du plastique et de l'aluminium). Les emballages non correctement vidés, sacs en plastique remplis et fermés de déchets résiduels (ordures ménagères) dans un sac PMC ou encore les bidons accrochés à l'extérieur des sacs constituent aussi des mauvais gestes de tri. Ils perturbent aussi la chaîne de tri et recyclage. Pourtant, ils sont faciles à éviter !

Si votre sac n'est pas collecté, c'est certainement pour une de ces raisons. Un autocollant de refus y est apposé par le personnel de collecte. Cela signifie qu'il comprend une erreur de tri. Une fois cette dernière identifiée et corrigée, représentez votre sac lors de la prochaine collecte.

Pour plus d'infos sur les dates de collecte, téléchargez l'appli Recycle ! Si vous souhaitez en savoir davantage sur le tri, rendez-vous sur www.bep-environnement.be et trionsmieux.be

Un problème lié à la collecte de vos déchets ménagers, organiques, PMC ou cartons ? Rendez-vous sur le site du BEP Environnement qui se fera un plaisir de vous informer :

<https://www.bep-environnement.be/reclamations/>

ÉCOLE COMMUNALE DE VIROINVAL

INSCRIPTION SCOLAIRE 2021-2022

Pour la rentrée de septembre, les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous.

Informations? Madame Valérie LEONARD, Directrice : 0478/79 24 42 direction.ecoles@viroinval.be



INTERDICTION LIÉE À L'USAGE NOCTURNE DES TONDEUSES À GAZON AUTOMATISÉES

La commune de Viroinval agit pour éviter le massacre des hérissons grâce à un nouveau règlement interdisant l'usage nocturne des tondeuses à gazon automatisées.

Depuis le 04 août 2021, un nouveau règlement, adopté par le Conseil communal, est entré en vigueur sur tout le territoire de la commune concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne des tondeuses à gazon automatisées.

Il est maintenant interdit, sauf autorisation particulière du Bourgmestre, **de faire usage d'une tondeuse à gazon automatisée à tout endroit susceptible de constituer un habitat ou un milieu de vie pour le hérisson, durant une période précise, de deux heures avant le coucher du soleil à deux heures après le lever du soleil.**

Aussi, avant toute utilisation d'une tondeuse automatisée, le fil ou câble périphérique permettant de délimiter le périmètre de tonte devra être installé en retrait et à une distance raisonnable des arbustes, buissons ou haies du jardin susceptibles d'abriter un hérisson, empêchant ainsi les tondeuses de passer sous les frondaisons.

Le non-respect de l'interdiction sera passible d'une amende administrative qui s'élève à 247,89 euros au maximum, conformément à l'article L.1122-33 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Retrouvez le règlement complet sur le site internet communal www.viroinval.be

RGPA – VIROINVAL – RAPPEL

EMONDAGE, ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DE PLANTATION.

Évitez de 40 à 350 euros d'amende.

Plantations débordant sur la voie publique :

Aucune branche :

- Sur la voie carrossable, à moins de quatre mètres et demi au-dessus du sol.
- Sur l'accotement ou sur le trottoir à moins de deux mètres cinquante centimètres au-dessus du sol.
- Ne cache en tout ou en partie des panneaux de signalisation, ou diminue l'intensité de l'éclairage public.

Élagage des haies vives aux virages et carrefours :

Lorsque les plantations en bordure d'une voie publique représentent un danger pour la sécurité routière et la commodité de passage, l'occupant est tenu d'obtempérer aux mesures prescrites par l'autorité communale compétente. A défaut, il y est procédé d'office aux frais du contrevenant.

Consulter l'ensemble des informations communales sur le site internet www.viroinval.be ainsi que sur la page Facebook «Viroinval infos»